

Mémoire pour les consultations prébudgétaires fédérales 2024

Présenté par :
Propulsion Québec

Février 2024

Table des matières

Préambule	3
Une politique industrielle pour le secteur des TEI	3
Améliorer l'accès au capital	5
Déployer et bonifier le soutien gouvernemental déjà annoncé pour les entreprises du secteur des TEI	6
<i>Crédit d'impôt à l'investissement pour la fabrication de technologies propres.....</i>	<i>6</i>
<i>Crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres.....</i>	<i>7</i>
Continuer d'appuyer le développement d'une filière batterie locale et durable.....	8
Poursuivre les efforts favorisant la transition vers l'électrification.....	9
Soutenir la décarbonation du transport lourd	10
Maintenir les incitatifs à l'acquisition et à la transition.....	11
Créer un programme adapté au transport scolaire.....	12
Continuer de soutenir les entreprises à travers des programmes d'accompagnement.....	13
Sommaire des recommandations.....	14

Préambule

La grappe industrielle des transports électriques et intelligents, Propulsion Québec, saisit l'opportunité de formuler ses commentaires dans le cadre des consultations prébudgétaires fédérales de 2024.

Créée en 2017 afin de mobiliser tous les acteurs de la filière autour de projets concertés, Propulsion Québec a pour objectif de positionner le Québec parmi les leaders du développement et du déploiement des modes de transport terrestre favorisant les transports électriques et intelligents (TEI). La grappe compte aujourd'hui plus de 250 membres de la start-up à la grande entreprise, en passant par les institutions, les centres de recherches, les constructeurs et les opérateurs de mobilité québécois.

Le secteur des TEI contribue à une économie prospère et durable. En 2021 seulement, cette industrie comptait plus de 175 entreprises manufacturières offrant plus de 9 300 emplois de qualité au Québec. Le chiffre d'affaires de l'industrie était d'environ 3,3 milliards de dollars. Cette industrie permet également d'améliorer notre balance commerciale grâce à la production locale de véhicules et d'infrastructures stratégiques.

L'électrification des transports et la mobilité intelligente représentent des solutions indispensables, efficaces et accessibles pour lutter contre les changements climatiques et atteindre les cibles dont le Canada s'est doté en matière de réduction des GES et de carboneutralité. Nous souscrivons aux efforts du gouvernement du Canada visant à soutenir les investissements et la fabrication dans le secteur des transports électriques et intelligents. Il demeure toutefois essentiel d'accélérer le pas et d'aller plus loin. La crise climatique actuelle justifie amplement la nécessité d'orienter l'économie vers des activités durables et d'axer les efforts sur des créneaux à fort potentiel.

Par ce mémoire, Propulsion Québec propose des recommandations qui visent à soutenir le développement et la croissance de l'industrie des TEI dans l'objectif de renforcer notre chaîne d'approvisionnement locale, d'accélérer les innovations et de positionner le Canada en tant que chef de file mondial de cette industrie à fort potentiel.

Une politique industrielle pour le secteur des TEI

L'industrie des TEI évolue dans un milieu compétitif. Étant donné l'engouement mondial pour l'électrification des transports et les enjeux liés à l'approvisionnement en minéraux critiques et stratégiques, certains de nos partenaires internationaux comme l'Europe et les États-Unis ont adopté des politiques industrielles robustes qui offrent des avantages notables aux entreprises du secteur. Afin d'assurer la compétitivité des entreprises canadiennes et être synchronisé avec ses pairs, le gouvernement aurait avantage à mettre en place une politique industrielle pour le secteur.

Sans contredit, le Québec et le Canada détiennent de nombreux avantages pour devenir de véritables chefs de file en matière d'électrification des transports et de mobilité intelligente grâce à leurs atouts, comme l'électricité propre, une expertise en R&D ainsi qu'un savoir-faire en fabrication de véhicules zéro émission. Nous croyons que le gouvernement du Canada devrait capitaliser sur ces atouts en créant un **plan d'accélération complet pour soutenir l'innovation, la fabrication et la commercialisation de véhicules électriques et de technologies connexes ainsi que les infrastructures nécessaires à leur utilisation**. La création d'une telle stratégie industrielle pour le secteur permettrait à notre territoire d'être plus proactif dans l'atteinte de ses objectifs climatiques et répondrait aux pressions urgentes de la concurrence mondiale.

Au cours des dernières années, Propulsion Québec a été proactive et a mobilisé tout l'écosystème afin de proposer les bases d'une politique industrielle pour le secteur des TEI. La Feuille de route *Ambition TEI 2030* propose plus de 225 initiatives¹.

Le secteur a toutefois besoin d'une politique industrielle portée par les gouvernements afin de renforcer nos approvisionnements en éléments critiques et en relocalisant les chaînes d'approvisionnement.

Recommandations :

Nous recommandons de mettre en œuvre une politique industrielle pour le secteur des TEI qui viserait des créneaux porteurs à fort potentiel de croissance ;

- **La fabrication de VÉ (micromobilité, véhicules industriels, véhicules hors route, transport moyen et lourd et véhicules destinés au transport collectif)**
- **Les infrastructures de recharge intelligentes et de stockage d'énergie**
- **La filière batterie**
- **Les véhicules connectés et intelligents**
- **La gestion de parcs de véhicules (transport collectif, transport interurbain, mobilité partagée, etc.**

Étant donné les nombreux programmes et mesures mis en place ou annoncés, nous recommandons également une plus grande coordination avec l'ensemble différents ministères, instances et gouvernements impliqués dans la transition énergétique et l'électrification. Une politique industrielle devrait également être dotée d'indicateurs et de cibles afin de mesurer et de suivre la performance des mesures et programmes.

¹ Propulsion Québec, Feuille de route : Ambition TEI 2030 (juin 2022) : <https://propulsionquebec.com/nos-ressources/ambition-tei-2030-une-feuille-de-route-industrielle-pour-faire-du-quebec-un-chef-de-file-des-tei-dici-2030/>

Améliorer l'accès au capital

Propulsion Québec reconnaît les efforts et le soutien du gouvernement du Canada visant à stimuler la croissance d'une économie propre. Nous tenons particulièrement à saluer les investissements annoncés dans le dernier budget, notamment le crédit d'impôt remboursable à l'investissement pour la fabrication de technologies propres et crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres². Ces incitatifs ont plusieurs similitudes avec ceux mis en place aux États-Unis par le *Department of Energy* (DOE) notamment, les suivants :

- The Advanced Manufacturing Production Tax Credit (45X)³ et ;
- The Advanced Energy Project Credit (48C)⁴

En plus de ses nombreux incitatifs fiscaux, l'*Inflation Reduction Act* permet de rehausser le financement offert à travers le *Advanced Technology Vehicles Manufacturing Loan Program* (ATVM). Le programme est maintenant doté d'une enveloppe de plus de 17 milliards de dollars offrant un financement flexible, patient et à faible coût pour des projets impliquant des investissements majeurs en CAPEX effectués en sol américain⁷.

Nous croyons ainsi que l'accès au capital des entreprises canadiennes du secteur des TEI doit être bonifié devant la compétitivité mondiale. L'accès au capital est essentiel pour l'industrie des TEI afin de développer et d'attirer des entreprises de classe mondiale au pays. Une étude de Propulsion Québec a permis de démontrer que le financement est l'un des principaux enjeux freinant le développement des entreprises des TEI québécoises, en particulier pour les phases critiques de démarrage et de croissance⁵ étant donné une vélocité de financement plus lente et des tailles de ronde d'investissements significativement inférieures à ce qui est observé aux États-Unis⁶. Par ailleurs, nous estimons un manque à gagner de 1,4 G\$ des besoins en capital non comblés⁷. Des besoins importants sont observés durant les phases critiques de prédémarrage (68 M\$) et de démarrage (421 M\$)⁸. Il s'agit donc de près de 500 M\$ en capital non comblés pour les jeunes pousses du secteur.

Nous estimons qu'il serait essentiel d'envoyer un signal fort aux entreprises ainsi qu'aux investisseurs locaux et étrangers en soutenant les entreprises des TEI en démarrage. Nous recommandons au gouvernement du Canada la création d'un véhicule de

² Gouvernement du Canada, *Budget 2023 ; Un plan canadien* (mars 2023) :

<https://www.budget.canada.ca/2023/pdf/budget-2023-fr.pdf>

³ Department of Energy (DOE), *Inflation reduction Act Summary*:

https://www.energy.gov/sites/default/files/2022-10/IRA-Energy-Summary_web.pdf

⁴ Department of Energy (DOE), *Inflation reduction Act Summary*:

https://www.energy.gov/sites/default/files/2022-10/IRA-Energy-Summary_web.pdf

⁵ Propulsion Québec, *Diagnostic de la chaîne de financement dans le secteur des transports électriques et intelligents au Québec* (décembre 2021) : <https://propulsionquebec.com/2021/12/03/une-nouvelle-etude-de-propulsion-quebec-met-en-evidence-lopportunite-dinvestissement-que-represente-le-secteur-des-transports-electriques-et-intelligents/>

⁶ Ibid.

⁷ Propulsion Québec, *L'État des transports électriques et intelligents au Québec* (mars 2023).

⁸ Ibid.

financement spécifique au secteur des TEI visant les phases de prédémarrage et de démarrage. Ce fonds spécifique au secteur permettrait aux entreprises de l'industrie de bénéficier de façon accrue des interventions financières mises de l'avant par les organismes Ngen et TDDC qui s'appliquent à tout le secteur de la fabrication avancée, notamment.

Propulsion Québec recommande ainsi au gouvernement du Canada de peaufiner le soutien du gouvernement aux entreprises du secteur des TEI afin de favoriser le développement et la croissance des entreprises ainsi que la production locale de véhicules électriques et d'infrastructures de recharge et d'éviter la délocalisation de certaines entreprises vers les États-Unis. Nous recommandons également une meilleure prévisibilité pour les entreprises dans l'accès à certains programmes de financement.

Recommandations :

Favoriser le développement et la croissance des entreprises du secteur des TEI :

- **Alléger le fardeau des entrepreneurs en ayant la capacité de cautionner certains investissements, et ce, à toutes les phases de développement et de croissance.**
- **Accélérer la relance des investissements du Fonds de technologies du développement durable Canada (TDDC) afin de poursuivre le soutien aux entreprises aux différents stades critiques de leur commercialisation (amorçage, démarrage et croissance).**
- **Accélérer le déploiement du capital du Fonds stratégique pour l'innovation.**
- **Créer un véhicule de financement spécifique destiné au secteur des TEI pour les phases critiques de prédémarrage et de démarrage.**
- **Assurer la poursuite des incitatifs à l'investissement accéléré.**
- **Réduire la proportion « financement privé obligatoire » (qui souvent supérieure à 80 %) pour que les entreprises puissent obtenir un financement ou des subventions accordés par le gouvernement.**

Déployer et bonifier le soutien gouvernemental déjà annoncé pour les entreprises du secteur des TEI

Crédit d'impôt à l'investissement pour la fabrication de technologies propres

Lors du dépôt du budget de 2023, Propulsion Québec a salué l'annonce de la mise en place d'un crédit d'impôt à l'investissement pour la fabrication de technologies propres. Selon notre compréhension, il s'agit d'un crédit remboursable de 30 % disponible à partir du 1^{er} janvier 2024, et ce, jusqu'au 31 décembre 2033. Le crédit d'impôt sera ensuite régressif jusqu'au 31 décembre 2034. Cette mesure s'applique pour les biens (nouvelle machinerie et équipements) destinés à l'activité minière, notamment l'extraction, le traitement, la transformation et le recyclage des minéraux critiques et stratégiques ainsi que pour la fabrication de technologies propres, dont des équipements de stockage d'énergie, des systèmes de recharge, des véhicules zéro émission ainsi que des batteries et leurs composantes.

Au cours des dernières années, Propulsion Québec a milité en faveur d'un meilleur soutien de la part du gouvernement pour la valorisation, la transformation et le recyclage des minéraux critiques stratégique et pour la fabrication véhicules zéro émission et de leurs composants dans l'objectif de renforcer notre chaîne d'approvisionnement locale en transport électrique.

Recommandation :

Le gouvernement du Canada doit rapidement mettre en place le crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication de technologies propres et faire en sorte que les activités admissibles couvrent l'ensemble des activités minières liées aux minéraux critiques et stratégiques (de l'extraction au recyclage), à la fabrication de tous les types de véhicules zéro-émission routiers et non routiers et à la fabrication de batteries, de piles à combustible et de systèmes de recharge. À l'instar du crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres, ce crédit d'impôt pourrait être rétroactif au 28 mars 2023 afin de permettre aux entreprises qui ont fait des investissements importants dans la dernière année d'en bénéficier.

Crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres

Dans l'Énoncé économique de l'automne 2022, le gouvernement du Canada a proposé d'établir un crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres qui concernent, notamment, les « véhicules industriels zéro émission et le matériel connexe de recharge et de ravitaillement »⁹. Ce crédit d'impôt figurait par ailleurs dans le budget de 2023. Selon le projet de loi C-59, *Loi portant exécution de certaines dispositions de l'énoncé économique de l'automne déposé au Parlement le 21 novembre 2023 et de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 28 mars 2023*, ce crédit d'impôt s'applique aux véhicules zéro émission non routiers décrits à la catégorie 56 de l'annexe II du *Règlement de l'impôt sur le revenu*, c'est-à-dire « le matériel automobile qui n'est pas conçu pour circuler sur les voies publiques ou dans les rues tels que les aéronefs, les embarcations, les trolleybus et les locomotives de chemin de fer zéro émission¹⁰ » et les bornes de recharge. Ce crédit d'impôt sera équivalent à 30 % du coût des dépenses admissibles jusqu'au 31 décembre 2033, de 15 % en 2034 et éliminer après le 31 décembre de cette même année¹¹.

⁹ Gouvernement du Canada, Énoncé économique de l'automne 2022 (novembre 2022) : <https://www.budget.canada.ca/fes-eea/2022/report-rapport/FES-EEA-2022-fr.pdf>

¹⁰ Gouvernement du Canada, Catégories de biens amortissables et de déduction pour amortissement : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/entreprises/sujets/entreprise-individuelle-societe-personnes/declarer-vos-revenus-depenses-entreprise/reclamer-deduction-amortissement/categorie-biens-amortissables.html>

¹¹ Ministère des Finances Canada, Propositions législatives relatives à la Loi de l'impôt sur le revenu et au Règlement de l'impôt sur le revenu (budget de 2023 et autres propositions) : <https://fin.canada.ca/drleg-apl/2023/ita-lir-0823-l-2-fra.html>

Bien que nous sommes heureux de constater que les véhicules industriels hors routes sont des technologies admissibles au crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres, nous jugeons important d'assurer une meilleure équité entre les différents types de véhicules zéro émission en prolongeant les mesures fiscales existantes pour l'ensemble des véhicules routiers jusqu'en 2034. À cet égard, soulignons que les mesures fiscales actuellement en place pour les véhicules zéro émission routiers seront régressives à partir de 2024 et éliminée à partir de 2028 (Déduction pour amortissement accéléré, DPA) pour les catégories 54, 55 et 56 de l'annexe II du *Règlement de l'impôt sur le revenu*¹². Dans un contexte où le gouvernement du Canada souhaite atteindre la carboneutralité d'ici 2050 et faire en sorte que 35 % des véhicules moyens et lourds vendus seront des VZE d'ici 2030¹³, nous jugeons essentiel de soutenir la transition des entreprises vers l'électrification par des incitatifs fiscaux compétitifs et prolongés.

Recommandations :

- **Mettre rapidement en place le crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres.**
- **Prolonger les incitatifs fiscaux (DPA) pour l'ensemble des véhicules zéro émission jusqu'en 2034 afin d'assurer une meilleure prévisibilité financière pour les entreprises.**

Continuer d'appuyer le développement d'une filière batterie locale et durable

Dès 2019, Propulsion Québec a mis en lumière l'immense potentiel de la filière des batteries lithium-ion au Québec à travers son étude réalisée par KPMG¹⁴. Cette étude a révélé tous les atouts formidables de la province, dont une proximité relative des constructeurs automobiles, la présence de matières premières essentielles à la fabrication des batteries, l'accès à une source d'énergie propre et abondante et la présence d'un bassin d'entreprises innovantes qui confirment que le Québec peut se positionner favorablement dans cette filière d'avenir, allant de l'extraction minière au recyclage.

Étant donné le potentiel économique, mais aussi pour des considérations environnementales, le gouvernement du Canada soutient, depuis les dernières années, la construction d'une chaîne d'approvisionnement des batteries au Canada. Pour les différents projets de la filière batterie au Québec, la contribution du gouvernement du Canada s'élève à 1,9 milliard de dollars à ce jour¹⁵.

¹² Gouvernement du Canada, Catégories de bien amortissables : <https://www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/tout-votre-declaration-revenus/declaration-revenus/remplir-declaration-revenus/deductions-credits-depenses/ligne-22900-autres-depenses-emploi/deduction-amortissement/categorie-biens-amortissables.html>

¹³ Environnement et Changement climatique Canada, Plan de réduction des émissions pour 2030 (2022) : https://publications.gc.ca/collections/collection_2022/eccc/En4-460-2022-fra.pdf

¹⁴ Propulsion Québec, *Filière des batteries lithium-ion : Développer un secteur d'avenir porteur pour le Québec* (KPMG : avril 2019) : https://propulsionquebec.com/wp-content/uploads/2023/09/2019-09-05-Filiere-des-batteries-lithium-ion-Developper-un-secteur-davenir-pour-leconomie-Qc_FR.pdf

¹⁵ Investissement Québec, filière batterie : <https://filierebatterie.investquebec.com/>

Propulsion Québec reconnaît et salue les efforts et les investissements du gouvernement du Canada pour assurer le développement d'une filière batterie locale et réitère qu'ils sont essentiels pour faire en sorte que le Canada se positionne en tant que leader dans cet important créneau d'avenir. À cet égard, rappelons qu'il existe actuellement une dépendance à l'Asie en ce qui concerne la transformation de minéraux critiques. En plus de renforcer ses chaînes d'approvisionnement, le Canada a ainsi une opportunité de se positionner sur la scène mondiale des batteries vertes grâce à une chaîne de valeur complète, une éthique dès l'extraction des minéraux et un engagement envers la traçabilité et la circularité. Une filière batterie locale garantit également la stabilité des approvisionnements, favorise les achats locaux et soutient l'essor des acteurs québécois des transports électriques et intelligents, stimulant ainsi l'innovation et la croissance dans la mobilité.

Plusieurs acteurs sont déjà bien implantés au Québec et sont à pied d'œuvre pour assurer le développement de cette industrie : Nemaska Lithium, Sayona, Nouveau Monde Graphie, VoltaXplore, Nano One, Lion Électrique, Blue Solutions, Calogy Solutions, Ugo Work, Lithion Technologies, etc. Le Canada a tout avantage à miser sur les forces présentes en plus d'attirer des investissements étrangers afin de maximiser les retombées.

Recommandations :

Nous recommandons au gouvernement du Canada de poursuivre le développement d'une filière batterie complète et durable et plus particulièrement de ;

- **Soutenir les acteurs locaux de la filière batterie en plus de poursuivre les efforts pour favoriser l'établissement local de manufacturiers étrangers pour la production de batteries (cellules, anodes, cathodes).**
- **Soutenir le développement des connaissances géologiques dans la filière des minéraux critiques et stratégiques.**
- **Supporter financièrement la commercialisation et l'implantation de technologies novatrices qui réduisent l'impact carbone et environnemental d'une filière batterie verte.**

Poursuivre les efforts favorisant la transition vers l'électrification

Avec 22 % des émissions totales, le secteur des transports représente la deuxième principale source d'émissions de GES au pays, après le secteur de l'exploitation pétrolière et gazière¹⁶.

¹⁶ Environnement et Changement climatique Canada, *Émission de GES : Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement (avril 2023)* : <https://www.canada.ca/content/dam/eccc/documents/pdf/cesindicators/ghg-emissions/2023/emissions-gaz-effe-serre-fr.pdf>

Nous appuyons ainsi les mesures prévues le *Plan de réduction des émissions pour 2030* qui prévoit que 100 % des ventes de voitures à passagers et des camions légers neufs seront des véhicules zéro émission (VZE) d'ici 2035 et que 35 % des véhicules moyens et lourds vendus seront des VZE d'ici 2030¹⁷. L'exemplarité de l'État, la mise en place de normes VZE ainsi le soutien aux entreprises seront essentiels pour favoriser la transition vers l'électrification. À cet égard, nous tenons à saluer la récente mise en place d'une norme sur la disponibilité de véhicules zéro émission et d'exigences de vente de VZE au Canada¹⁸.

Soutenir la décarbonation du transport lourd

Alors que le transport lourd représente un important émetteur de GES (respectivement 30 % et 23 % des émissions totales du secteur des transports au Canada¹⁹ et aux États-Unis²⁰), plusieurs juridictions se sont dotées de cibles ambitieuses et officielles en matière des ventes de nouveaux véhicules lourds zéro émission. C'est notamment le cas de la Californie, l'État de New York, le Royaume-Uni, l'Autriche, la Norvège, le Chili, le Pakistan et Cape Verde²¹. Propulsion Québec appuie ainsi la volonté du gouvernement du Canada de mettre en place des exigences de vente pour les véhicules moyens et lourds zéro émission. Nous estimons néanmoins que cette orientation doit être bien coordonnée, notamment avec l'industrie, en tenant compte de l'évolution rapide de la technologie, et en déployant certaines actions complémentaires de façon proactive afin d'assurer le succès de la décarbonation du transport lourd.

Recommandations :

- **Soutenir la recherche, le développement, la démonstration (RD-D) et la commercialisation de véhicules électriques moyens et lourds, des batteries et des nouvelles solutions de recharge.**
- **Poursuivre le déploiement d'un réseau de bornes de recharge adapté à tous les types de véhicules (légers, moyens, lourds, hors route, commerciaux, etc.).**
- **Soutenir le développement d'initiatives visant à renforcer l'interopérabilité et la recharge intelligente des parcs de véhicules lourds.**

¹⁷ Gouvernement du Canada, Plan de réduction des émissions pour 2030 :

<https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/survol-plan-climatique/reduction-emissions-2030/apercu-secteur.html#secteur6>

¹⁸ Gouvernement du Canada, cibles sur la disponibilité des véhicules électriques du Canada (communiqué ; 19 décembre 2024) : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/nouvelles/2023/12/la-norme-sur-la-disponibilite-des-vehicules-electriques-du-canada-cibles-reglementees-pour-les-vehicules-zero-emission.html>

¹⁹ Conseil national de recherches du Canada (CRNC), *Battery technologies for electric long-haul trucks* (janvier 2023) : <https://publications-cnrc.canada.ca/eng/view/ft?id=2111e046-0295-4d39-ba30-376c605d5a7e>

²⁰ United States Environmental Protection Agency, *Fast Facts on Transportation Greenhouse Gas Emissions*: <https://www.epa.gov/greenvehicles/fast-facts-transportation-greenhouse-gas-emissions>

²¹ The International Council on Clean Transportation (ICCT), *Interactive phase-out map (Heavy duty vehicle)* (septembre 2022): <https://theicct.org/phase-out-map-hdvl/>

- **Soutenir le développement de corridors d'expérimentation pour valider la performance des différentes solutions de recharge et d'alimentation des véhicules lourds électriques.**
- **Lancer des consultations officielles concernant une norme zéro-émission pour les véhicules lourds.**

Maintenir les incitatifs à l'acquisition et à la transition

Les programmes incitatifs du gouvernement du Canada ont un impact direct sur le choix d'une entreprise de convertir son parc de véhicules vers des véhicules zéro émission et seront essentiels pour atteindre les cibles dont le Canada s'est doté en matière de réduction des GES et d'électrification du transport.

Les différents programmes incitatifs à l'électrification viendront à échéance prochainement. Afin d'assurer une meilleure prévisibilité pour les entreprises qui souhaitent prévoir leurs investissements au cours des prochaines années, nous jugeons essentiel de les maintenir et de les prolonger pour une période d'au moins 3 ans.

Le Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro (PIVEZ) est actuellement fermé aux demandes des entreprises et des organismes depuis plusieurs mois²². Nous observons déjà des conséquences sur le terrain, dont plusieurs entreprises et opérateurs de parcs de véhicules qui retardent certains investissements. L'électrification des transports et les infrastructures de recharge vont de pair. Le soutien à l'acquisition d'infrastructures de recharge doit être maintenu et prolongé, au même titre que les programmes destinés à l'acquisition de véhicules.

Par ailleurs, en tant que grappe industrielle, Propulsion Québec a pu bénéficier des fonds du programme PIVEZ pour lancer son programme Recharge + qui a pour objectif d'accompagner plusieurs entreprises et organisations afin de faciliter l'acquisition et l'installation d'infrastructures de recharge. Au total, 17 projets ont été réalisés pour 100 bornes installées. Les fonds sont engagés pour la réalisation de plus de 55 projets qui permettront l'installation globale de 650 bornes, d'ici au 31 décembre 2024. Nous avons bon espoir de pouvoir continuer de soutenir l'industrie à travers notre programme grâce au financement de Ressources naturelles Canada et la réouverture du programme PIVEZ.

Quant au programme d'incitatifs pour les véhicules moyens et lourds zéro émission, nous recommandons, pour encourager les entreprises à accélérer la transition, l'élimination du plafond prévu de 1 000 000 de dollars et des 10 incitatifs dans le cadre du programme iVMLZE.

²² Gouvernement du Canada, Programme d'infrastructures pour les véhicules zéro émission : <https://ressources-naturelles.canada.ca/efficacite-energetique/efficacite-energetique-transports-carburants-remplacement/pivez/21877>

Recommandations :

Propulsion Québec recommande de maintenir et prolonger les incitatifs et les programmes suivants pour une période d'au moins 3 ans, de déployer plus rapidement le financement, d'offrir une plus grande visibilité sur les échéanciers et d'éviter qu'il y ait une période de flottement entre le programme actuel et le programme renouvelé.

Plus précisément, nous recommandons le maintien et la prolongation du :

- **Programme d'incitatifs pour les véhicules moyens et lourds zéro émission (iVMLZE) (en plus d'éliminer le plafond de 1 000 000 \$ et des 10 incitatifs)**
- **Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro (PIVEZ)**
- **Programme de transport écoénergétique de marchandises.**
- **Programme d'incitatifs pour l'achat de véhicules zéro émission (iVZE)**

Créer un programme adapté au transport scolaire

Propulsion Québec soutient les efforts du gouvernement fédéral pour décarboner le secteur du transport en commun. À cet égard, le Fonds pour le transport en commun à zéro émission (FTCZE) d'Infrastructures Canada offre aux exploitants un soutien pour électrifier leur parc. Ce programme s'applique aux provinces et territoires, administrations municipales, organismes publics de transport en commun et exploitants privés d'autobus scolaires. Or, nous remarquons que très peu de projets de transport scolaire ont été financés via le FTCZE jusqu'à maintenant, alors que les autobus scolaires sont propices à l'électrification²³.

Dans ce contexte, nous croyons qu'un mécanisme différent devrait s'appliquer au transport scolaire et qu'un programme spécifique à leur réalité devrait être mis en place. Ce programme pourrait être inspiré du programme fédéral iVMLZE, mais en ayant une aide financière de 175 000 \$ par autobus scolaire et en abolissant la limite annuelle actuelle, de manière à accélérer l'électrification des flottes d'autobus scolaires à travers le pays. La mise en place d'un tel programme devient pressante, dans un contexte où les États-Unis mettent en place des programmes généreux pour accélérer le déploiement du transport scolaire zéro émission.

Recommandation :

- **Créer un programme spécifique et adapté aux transporteurs scolaires pour soutenir l'électrification de leur parc.**

²³ Infrastructure Canada, Projets d'Infrastructure Canada depuis 2002 :
<https://www.infrastructure.gc.ca/investments-2002-investissements/projets-list-liste-de-projets-eng.html?pt=nat>

Continuer de soutenir les entreprises à travers des programmes d'accompagnement

Propulsion Québec vise également à soutenir l'écosystème et ses entreprises par la mise en place de projets structurants de démonstration, mais également par des programmes d'accompagnement et de financement.

En plus de notre programme **Recharge+** pour le financement des infrastructures de recharge, nous offrons un programme d'accompagnement personnalisé aux PME manufacturières qui souhaitent se diversifier et intégrer la chaîne d'approvisionnement de l'industrie des TEI. Plus précisément, **le programme Transition+** de Propulsion Québec va au-delà de la contribution financière et a pour objectif d'accompagner les entreprises dans toutes les étapes du développement et de la commercialisation d'un produit ou services électrique ou intelligent en transport terrestre afin d'accélérer la transition vers l'électrification.

Notre grappe offre également le **Programme de positionnement Défense et sécurité** permettant à ses membres de développer leur offre de produits et services aux multiples marchés de la Défense et Sécurité afin de favoriser une transition électrique et intelligente des parcs de véhicules et des infrastructures. Soulignons que l'intégration des TEI aura un impact significatif sur la réduction des gaz à effet de serre (GES) dans le secteur de la Défense et Sécurité.

Enfin, notre **Programme Continuum** propose aux entreprises québécoises un parcours d'aiguillage personnalisé pour les soutenir dans leur croissance dans le secteur des TEI par le biais d'un guichet unique concentrant les ressources en appui aux entreprises en croissance, un accompagnement à l'identification des besoins et des opportunités afin de cibler les bons partenaires et services et un suivi sans discontinuité des entreprises dans leur cheminement et leur croissance.

Ces importants programmes de Propulsion Québec sont financés par le Programme Fonds pour l'emploi et la croissance — Québec de Développement Économique Canada et PIVEZ de Ressources naturelles Canada qui sont actuellement fermés aux nouvelles demandes²⁴. Nous recommandons donc le renouvellement et la bonification de ces programmes qui soutiennent les activités de notre grappe, mais surtout les entreprises et organisations dans leurs efforts de décarbonation, de développement et de croissance.

²⁴ Gouvernement du Canada, Fonds pour l'emploi et la croissance propre : <https://dec.canada.ca/fr/financement/fonds-pour-lemploi-et-la-croissance-quebec/>

Recommandation :

Nous recommandons la relance et la bonification du Programme Fonds pour l'emploi et la croissance — Québec et la poursuite des programmes de Propulsion Québec offrant un soutien pour la transition vers l'électrification et du de financement pour la recharge :

- **Le Programme Transition +**
- **Le Programme Recharge +**
- **Défense et sécurité**
- **Continuum**

Sommaire des recommandations

- Déployer une politique industrielle pour le secteur des TEI qui viserait des créneaux porteurs à fort potentiel de croissance ;
 - La fabrication de VÉ (micromobilité, les véhicules industriels, les véhicules hors route, le transport moyen et lourd et véhicules destinés au transport collectif)
 - Les infrastructures de recharge intelligentes et de stockage d'énergie
 - La filière batterie
 - Les véhicules connectés et intelligents
 - La gestion de parcs de véhicules (transport collectif, transport interurbain, mobilité partagée, etc.
- Améliorer l'accès au capital des entreprises du secteur des TEI :
 - Alléger le fardeau des entrepreneurs en ayant la capacité de cautionner certains investissements, et ce, à toutes les phases de développement et de croissance.
 - Accélérer la relance des investissements du Fonds de technologies du développement durable Canada (TDDC) afin de poursuivre le soutien aux entreprises aux différents stades critiques de leur commercialisation (amorçage, démarrage et croissance).
 - Accélérer le déploiement du capital du Fonds stratégique pour l'innovation.
 - Créer un véhicule de financement spécifique destiné au secteur des TEI pour les phases critiques de prédémarrage et de démarrage.
 - Assurer la poursuite des incitatifs à l'investissement accéléré.
 - Réduire la proportion « financement privé obligatoire » (qui souvent supérieure à 80 %) pour que les entreprises puissent obtenir un financement ou des subventions accordés par le gouvernement.

- Mettre rapidement en place le crédit d'impôt à l'investissement dans la fabrication de technologies propres et faire en sorte que les activités admissibles couvrent l'ensemble des activités minières liées aux minéraux critiques et stratégiques (de l'extraction au recyclage), à la fabrication de tous les types de véhicules zéro-émission routiers et non-routiers et à la fabrication de batteries, de piles à combustible et de systèmes de recharge. À l'instar du crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres, ce crédit d'impôt pourrait être rétroactif au 28 mars 2023 afin de permettre aux entreprises qui ont fait des investissements importants dans la dernière année d'en bénéficier.
- Mettre rapidement en place le crédit d'impôt à l'investissement dans les technologies propres.
- Prolonger les incitatifs fiscaux (DPA) pour l'ensemble des véhicules zéro émission jusqu'en 2034 afin d'assurer une meilleure prévisibilité financière pour les entreprises.
- Poursuivre le développement d'une filière batterie complète et durable et plus particulièrement de ;
 - Soutenir les acteurs locaux de la filière batterie en plus de poursuivre les efforts pour favoriser l'établissement local de manufacturiers étrangers pour la production de batteries (cellules, anodes, cathodes).
 - Soutenir le développement des connaissances géologiques dans la filière des minéraux critiques et stratégiques.
 - Supporter financièrement la commercialisation et l'implantation de technologies novatrices qui réduisent l'impact carbone et environnemental d'une filière batterie verte.
- Soutenir la recherche, le développement, la démonstration (RD-D) et la commercialisation de véhicules électriques moyens et lourds, des batteries et des nouvelles solutions de recharge.
- Poursuivre le déploiement d'un réseau de bornes de recharge adapté à tous les types de véhicules (légers, moyens, lourds, hors route, commerciaux, etc.).
- Soutenir le développement d'initiatives visant à renforcer l'interopérabilité et la recharge intelligente des parcs de véhicules lourds.
- Soutenir le développement de corridors d'expérimentation pour valider la performance des différentes solutions de recharge et d'alimentation des véhicules lourds électriques.
- Lancer des consultations officielles concernant une norme zéro-émission pour les véhicules lourds.
- Prolonger les incitatifs et les programmes suivants pour une période d'au moins 3 ans, de déployer plus rapidement le financement, d'offrir une plus grande visibilité sur les échéanciers et d'éviter qu'il y ait une période de flottement entre le

- programme actuel et le programme renouvelé. Plus précisément, nous recommandons le maintien et la prolongation du :
- Programme d'incitatifs pour les véhicules moyens et lourds zéro émission (iVMLZE) (en plus d'éliminer le plafond de 1 000 000 \$ et des 10 incitatifs)
 - Programme d'infrastructure pour les véhicules à émission zéro (PIVEZ)
 - Programme de transport écoénergétique de marchandises.
 - Programme d'incitatifs pour l'achat de véhicules zéro émission (iVZE)
- Créer un programme spécifique et adapté aux transporteurs scolaires pour soutenir l'électrification de leur parc.
 - Relance et bonifier le Programme Fonds pour l'emploi et la croissance — Québec et assurer la poursuite des programmes de Propulsion Québec offrant un soutien pour la transition vers l'électrification et du de financement pour la recharge :
 - Le Programme Transition +
 - Le Programme Recharge +
 - Défense et sécurité
 - Continuum